

EMBELLISSEMENT DE LA PLACE DE LA COMEDIE : LA PREMIERE PHASE DE TRAVAUX DE SURFACE DEMARRE CE LUNDI 5 SEPTEMBRE

Comme prévu et annoncé aux acteurs économiques lors de la réunion du 17 mai au Centre Rabelais, qui s'est tenue en présence de Fanny Dombre-Coste, Première Adjointe au Maire de Montpellier, et Jean-Marie Sevestre, Vice-Président de la CCI, la première phase de travaux de surface liés au projet de rénovation et d'embellissement de la place de la Comédie s'engage ce lundi 5 septembre pour une durée de 10 mois environ. Les premiers travaux d'embellissement de la Place de la Comédie avaient été ajustés afin de sanctuariser la période estivale.

Avant l'été, seuls des sondages préparatoires avaient été réalisés en surface. Parallèlement, des travaux de dévoiement de réseaux ont été engagés en sous-sol dans le parking.

Cette première phase de travaux porte sur la création des fosses nécessaires à la plantation, fin 2023, des ormes qui viendront ombrager et rafraîchir la place. Elle consiste également à déplacer l'escalier du parking actuellement situé devant le cinéma Gaumont, afin de désencombrer le centre de la place.

Une nouvelle phase importante de travaux interviendra en janvier 2023 avec le début des travaux de rénovation et d'embellissement de l'Esplanade.

Le projet de rénovation de la place de la Comédie et de l'Esplanade a pour objectif, d'ici 2025, de redonner son éclat au cœur de métropole en proposant des espaces publics embellis, plus végétalisés et plus accueillants.



crédit photo : Agence TER

UNE ORGANISATION DU CHANTIER AJUSTEE POUR LIMITER LES NUISANCES

Le phasage et l'organisation de ces premiers travaux ont été ajustés avec l'entreprise Darver (basée à Castries et désignée pour conduire ces travaux de génie civil) afin de limiter au maximum la gêne occasionnée pour les cafetiers et les restaurateurs. Ainsi les périodes estivales seront sanctuarisées et permettront aux établissements de la place de poursuivre leur activité durant ces périodes essentielles.

Pour limiter les nuisances sur les activités dans l'après-midi, Michaël Delafosse, Maire de Montpellier et Président de la Métropole, a décidé d'autoriser l'entreprise, de manière exceptionnelle, à travailler sur site dès 6h du matin au lieu de 7h habituellement. Les travaux les plus gênants seront interrompus en surface entre 12 et 14h.

LES TERRASSES DU SUD DE LA PLACE REPOSITIONNEES

La zone de travaux nécessaire à la création des fosses d'arbre sera limitée à la partie Sud de la place située côté tramway. Cette emprise sera protégée par des palissades. Pour permettre l'installation de cette zone de travaux, les trois terrasses de cafés et restaurants situées côté Sud seront repositionnées selon une organisation concertée avec chacun des établissements. La terrasse de la Crêperie de la Comédie sera repositionnée en haut de la rue Boussairolles ; celle du Café des Trois-Grâces côté rue de Verdun. La terrasse de Pizza Papa sera quant à elle repositionnée sur la place.

Une dernière réunion d'information s'est tenue ce lundi 29 août avec l'ensemble des établissements de la place afin d'ajuster cette organisation.

DES BACS VEGETALISES REDEPLOYES RUE BOUSSAIROLLES

L'installation de la zone de travaux va nécessiter le déplacement de plusieurs bacs végétalisés actuellement implantés sur la place de la Comédie. Le choix a été fait de les redéployer à proximité immédiate sur la rue Boussairolles, en remplacement d'anciennes jardinières, afin de renforcer l'ambiance végétale de la rue.

L'EXONERATION DE REDEVANCE DES TERRASSES

Afin d'accompagner les restaurateurs et les cafetiers de ce secteur pendant cette période de travaux, le Maire de Montpellier a proposé d'étendre l'exonération de redevance des terrasses à la totalité des années civiles concernées et non plus limitée aux seules périodes de suspension d'activité.

L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE LA COMÉDIE ADAPTEE

À partir du 5 septembre, du fait de l'installation de la zone de travaux, une partie des emplacements habituels des étaliers du marché de la Comédie devra également être repositionnée aux abords de l'Office du Tourisme, selon une organisation ajustée avec les représentants du marché.

LA POURSUITE DES TRAVAUX DANS LE PARKING DE LA COMÉDIE

Dès le mois de mai dernier, ont été engagés de premiers travaux de dévoiement de réseaux en sous-sol nécessitant la neutralisation d'environ 60 places au niveau -1 du parking de la Comédie. Dans le prolongement, à partir de ce mois de septembre et pour 10 mois environ, 10 à 20 places devront être neutralisées dans chacun des trois niveaux inférieurs afin de permettre la réalisation d'un nouvel escalier et la mise en place de poteaux nécessaires à la création des fosses d'arbres. Au global, c'est une centaine de places (sur 835 au total) qui sera neutralisée durant cette période de chantier. Soit une réduction de 12% de l'offre de stationnement disponible.

Pour rappel, depuis le début des travaux, les abonnés du parking de la Comédie ont la possibilité d'accéder aux autres parkings exploités par TaM (Corum, Antigone, Europa, Saint-Roch) à un tarif réduit. Cette mesure d'accompagnement doit permettre d'optimiser les capacités d'accueil des usagers occasionnels du parking au bénéfice des commerces du centre-ville.

A noter également que pour limiter l'impact de la zone de travaux en surface, les espaces disponibles dans le parking ont été optimisés afin d'y organiser certaines installations nécessaires à l'ensemble du chantier.

L'ORGANISATION DES CIRCULATIONS ET DES LIVRAISONS RATIONNALISEE

L'accès des engins de chantier à la zone de travaux se fera depuis le boulevard

Sarrail. Pour sécuriser la circulation des engins de chantier sur la place de la Comédie elle-même, un revêtement spécifique sera installé afin de protéger les sols en place et signaler aux piétons la voie de passage de véhicules. En complément, les manœuvres des engins de chantier sur la place seront systématiquement supervisées par des agents régulateurs.

Par ailleurs, le temps du chantier, trois zones de livraisons seront matérialisées sur la place afin de rationaliser la circulation et le stationnement des véhicules de livraisons. Pour rappel, la réglementation en vigueur sur la place de la Comédie limite le tonnage des véhicules autorisés à 3,5 tonnes et interdit la présence de véhicules de livraison après 10h30.